

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 13/05/2013

Date de la convocation:
30/04/2013
Date d'affichage:
02/05/2013

L' an 2013 et le 13 Mai à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, président.

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 67
En exercice : 67
Votants : 47

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : KOCHER Bernadette à M. KREISS Alfred, WEISS Marie-Line à M. JULLY Jean-Marie

Excusé(s) : Mmes : CLAUSS Murielle, DARNIS Daniëlle, MATTEL Madeleine, MM : ATZENHOFFER Alphonse, BASTIAN Marc, BERTRAND Jean-Louis, CHRISTMANN Pascal, FUCHS Thierry, GACKEL Didier, HERRMANN Eric, HOCH Georges, KAUFFER Fabien, KELLER Jacky, LIEHN Gilbert, MARTIN Etienne, MEYER-KUHN Charles, OTT Alexis, PREVOT Dominique, ROHMER Jean-Paul, SCHAEFER Marc, SCHERTZ Christophe, SCHNEIDER Dominique, VOGEL Robert

Secrétaire de séance :
M. KREISS Alfred.

Réf : 080.2013
Vote : A la majorité
Pour : 44
Contre : 0
Abstentions : 0
Mention exécutoire : Non

080.2013 : Avenants aux contrats de prêts suite à négociation : prêts n°14786852 et 14786809.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Considérant les contrats de prêts en cours signés avec le crédit mutuel, n° 14786852 et 14786809,

Considérant les entretiens de renégociation de la dette et les propositions d'avenants soumis pas le crédit mutuel,

Vu l'avis du bureau du 29.04.2013,

Entendu l'exposé du président M. Haas,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, décide :

Envoyé en préfecture le 24/05/2013

Reçu en préfecture le 24/05/2013

- De valider la proposition d'avenant modifiant le taux fixe de ~~5,35%~~ à 4% pour le prêt n° 14786852,
- De valider la proposition d'avenant permettant le remboursement anticipé du prêt n° 14786809, à hauteur de 750 000 €, pour un coût total d'indemnités négocié à 52 856,25 €,
- D'autoriser le président à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 21/05/2013

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :

